

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 30 novembre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1868

**Conventions de
partenariat pour la
transmission des
données pour le calcul
de l'Indice Région
Vivante (IRV)**

6 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Marielle FABRE (CD84)

4 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Chantal EYMOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Nathalie CHEVILLARD (CR), Amapola VENTRON (CD13)

Participaient également (non votants) : Céline HAYOT (région), Blanche DE LA CRUZ (CD13), Bernard VIGNE (ADEME), Jean-Yves PETIT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Sophie CROQUETTE (PETR Pays d'Arles), Philippe PIERRON (AERMC), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Jean Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 9
Quorum atteint**

Considérant

Que fin 2019, les partenaires de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) ont souhaité actualiser l'indicateur synthétique de l'ORB, l'Indice Région Vivante (IRV), réalisé en 2017 et qui permet de suivre l'état et les tendances de la biodiversité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le projet implique de fédérer les acteurs des suivis sur les vertébrés en région autour de la mise à jour de l'IRV. Il est prévu une déclinaison en sous indices par grands milieux et par grands territoires (littoral, provence intérieure, massif alpin) ;

Que ce travail est réalisé avec la Tour du Valat, avec laquelle l'ARPE-ARB a prévu de signer une convention de partenariat à cette fin, à l'automne 2021 ;

Que les partenaires ont également évoqué la possibilité de conduire des analyses complémentaires, selon les données et les moyens disponibles notamment :

- Tester le calcul d'un indice annexe sur les Invertébrés à partir des suivis d'abondance disponibles en particulier sur les lépidoptères et les odonates (à voir avec le CEN PACA en lien avec le réseau entomofaune)
- Tester un Indice Espaces protégés vs hors espaces protégés dont la méthodologie reste à préciser (lien avec la SCAP ? privilégier une déclinaison par grands territoires ?)
- Indice en lien avec les chaînes trophiques
- Indice vulnérabilité des espèces par groupes taxonomiques (via les listes rouges) qui permettrait de montrer la responsabilité régionale dans la conservation d'espèces menacées au niveau national
- Indice effet du réchauffement climatique (à partir de l'exploitation des indices thermiques des espèces)
- Indice action publique sur les espèces, en lien avec les financements engagés pour la préservation des espèces (dans le cadre de PNA ou PRA par exemple), pourrait être déployé pour information « interne ».
- Indice en lien avec la source des données

Qu'il est précisé qu'en fonction de ces analyses, des données brutes seront à privilégier et nécessiteront une gestion plus complexe et un travail plus conséquent ;

Que les objectifs poursuivis sont :

- Complément au calcul de l'IRV pour la période 2000-2020 à l'échelle régionale.

- Compte-tenu des possibilités financières et du temps disponible pour réaliser ce travail, il est prévu d'analyser la faisabilité des éléments suivants :
- Tester un Indice Espaces protégés vs hors espaces protégés
- Indice en lien avec la source des données (qui fournit les données/principaux fournisseurs des données pour l'IRV ? – associations/ structures publiques, ...), complémentaire de l'indice précédent
- Indice vulnérabilité des espèces par groupes taxonomiques (via les listes rouges) pour montrer la responsabilité régionale dans la conservation d'espèces menacées au niveau national
- Indice action publique sur les espèces, en lien avec les financements engagés pour la préservation des espèces (dans le cadre de PNA ou PRA par exemple), pour information « interne » aux copilotes.

Que ce travail est tributaire des données transmises par les fournisseurs et pour les analyses complémentaires les données devront être +/- géolocalisées ou à géolocaliser après leur réception. Par ailleurs, il implique le recueil des données, leur mise en forme puis leurs analyses. Selon les résultats de l'analyse de faisabilité des éléments ci-dessus, les premières analyses et des résultats provisoires pourront être obtenus. Selon l'avancée du travail, ces résultats seront intégrés dans la plaquette IRV, dont la finalisation est prévue pour fin 2022 ou en complément sur le site de l'ORB ;

Que dans le cadre de ce travail, afin de cadrer la mise à disposition des données, il est proposé de formaliser une convention de partenariat pour la transmission des données pour le calcul de l'Indice Région Vivante ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- De signer les conventions de partenariat entre l'ARPE-ARB, la Tour du Valat et les détenteurs de données pour la transmission des données pour le calcul de l'Indice Région Vivante.

Fait et délibéré à Marseille, le 30 novembre 2021

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

